



www.clubofficiel-canecorso.fr

Association Française du Cane Corso

Association spécialisée de race

Club officiel, affilié à la Centrale Canine reconnue d'utilité publique, sous tutelle du Ministère de l'Agriculture.

Siège social : 1610, route de la Bastide, Les Croyes - 84240 GRAMBOIS

Président : Dominique VIZZARI – 06 81 58 41 36 – dviz@wanadoo.fr

Test de sociabilité (T.S.)

La vocation première de ce test est de vérifier l'équilibre caractériel du chien, sa sociabilité et l'aptitude du maître à exercer le contrôle de son animal.

1. Prescriptions

Le Test de sociabilité est ouvert à tous les propriétaires de Cane Corso inscrits à un Livre des Origines (L.O.), qu'ils soient adhérents ou non à l'A.F.C.C. Par ailleurs, l'A.F.C.C. admet qu'un chien puisse être présenté aux épreuves du Test de sociabilité par une tierce personne, autre que son propriétaire déclaré (nom figurant sur la carte de tatouage ou d'immatriculation, pédigrée). Toutefois, le nom du propriétaire devra figurer obligatoirement au rapport du test établi pour la circonstance. Une dérogation pour se présenter au test est accordée aux Cane Corso non-inscrits à un Livre des Origines dans le strict cadre d'une procédure d'inscription à titre initial, mais seulement après l'avis du juge et du club pour dossier de confirmation. Tous les chiens, sans exception, doivent être identifiés et âgés de **15 mois révolus** le jour de l'épreuve. Ces critères sont à vérifier par le testeur avant le début des tests.

2. Documents à fournir

Le propriétaire devra obligatoirement présenter au testeur avant l'épreuve :

- Carte d'identification

- Photocopie lisible, complète et non surchargée du certificat de naissance ou du pédigrée

Nota : Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.

3. Conditions d'organisation

Les épreuves du Test de Sociabilité sont organisées sous couvert de l'A.F.C.C. lors de chaque Régionale et Nationale d'Élevage, ou à l'occasion de rassemblements A.F.C.C. (JACC). Le testeur assume alors la responsabilité de la conception et de l'organisation des tests conformément au descriptif et au barème approuvés par le Comité en date du 18.03.2011.

Dans tous les cas (expositions, rassemblements), la désignation du ou des testeurs choisis pour faire passer les épreuves incombe à la Commission de Travail et d'Utilisation.

En aucun cas, les tests ne peuvent être effectués à domicile sur demande d'un adhérent.

Les feuilles de résultats seront communiquées par le testeur, à la Commission de Travail et d'Utilisation et les frais encaissés transmis directement à la trésorière.

Les diplômes seront remis aux chiens reconnus aptes par la Commission Travail et Utilisation, après vérification du règlement et des documents fournis.

4. Testeurs habilités

La Commission Travail et Utilisation de l'A.F.C.C. prendra toutes mesures utiles pour assurer une efficace décentralisation de ses moyens d'action.

A cet effet, la Commission choisira parmi les membres de l'A.F.C.C. en ayant fait la demande, des testeurs auxquels elle confiera le soin de la représenter.

La compétence, la rigueur et l'impartialité seront les critères retenus pour la désignation et le maintien des attributions du titre de testeur.

La candidature retenue ne sera validée qu'après un assessorat effectué sous la tutelle d'un autre testeur, désigné par la Commission.

Tous les testeurs doivent signer chaque mise à jour du protocole du Test de Sociabilité en acceptant, sans réserve, de suivre les directives de la Commission Travail et Utilisation et s'engagent à ne faire partie d'aucune association cynophile non affiliée à la SCC, ni d'aucun organisme cynophile non reconnu par la FCI.

Un testeur **ne peut pas** effectuer le test d'un chien dont il est le détenteur, le propriétaire ou le copropriétaire.

La liste des testeurs est modifiable à tout moment sur décision de la Commission Travail et Utilisation.

5. Liste des testeurs habilités au 15 juin 2017

Lionel BOSSART - Eddy DECONNINCK - Christian DELAITRE - Aurélien DESTERNES - Nathan DUMORTIER - Ludovic LELIEVRE - Léa PERROY - Séverine GASTELAIS-MARIE

Nouveau test de sociabilité AFCC

(Approuvé en réunion de comité du 18.03.2011)

La vocation première de ce test est de vérifier l'équilibre caractériel du chien, sa sociabilité et l'aptitude du maître à contrôler son animal. L'attention du testeur sera portée sur ces points spécifiques du caractère de l'animal.

Stabilité et sociabilité

A observer lors des exercices :

Absence de réaction, panique ou comportement d'auto-défense lorsque le chien est tenu en laisse par un étranger, en présence ou en l'absence du maître.

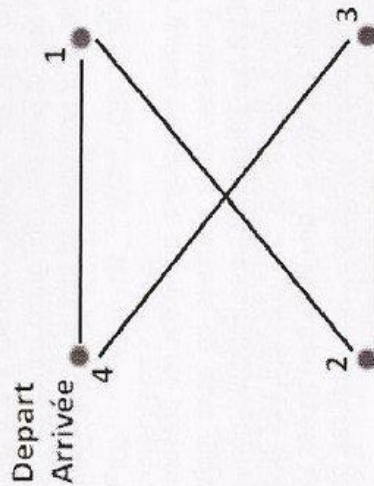
Passage de groupe

Le couple maître/chien traversera un groupe composé de 5 ou 6 personnes en mouvement ayant un comportement naturel et indifférent vis-à-vis du chien. Le testeur conversera avec le maître et lui serrera la main. Des situations inhabituelles seront proposées (ex : un parapluie sera ouvert à 3 ou 4 pas du chien par une personne du groupe, ceci sans menacer le chien lors de son déplacement dans le groupe. Un bidon type jerrican avec des graviers sera secoué à 3 ou 4 reprises par le testeur à 3 ou 4 pas du chien, un passage par le binôme maître/chien au travers d'objets « rideaux de bandes plastique », bache ...)

Exercices d'assouplissement

La marche en laisse : le chien devra effectuer

une marche en laisse avec son maître sur un parcours de 4 plots, sans tirer sur la laisse (quelques tensions du fait du chien peuvent être tolérées). Lors de la marche en laisse un arrêt sera demandé par le testeur.



L'absence du maître : le maître doit pouvoir laisser son chien en un endroit désigné par le testeur, dans la position de son choix, s'absenter (en vue de son chien, à une dizaine de mètres) et retrouver son animal au même lieu après 30 secondes. Un déplacement du chien dans un rayon de 2 mètres sera toléré.

Le rappel au pied : le chien immobilisé dans la position choisie par le maître et à une dizaine de mètres de celui-ci devra revenir au pied sur simple rappel dans un délai de 15 secondes et dans un rayon de 2 mètres.

Allure générale

Elle restera à l'appréciation du juge sur la globalité du test et selon la majorité des qualificatifs sur les différents exercices.

Consignes de jugement

L'incapacité d'un chien à exécuter l'un ou l'autre des exercices d'assouplissement ne peut constituer un motif d'ajournement, si ce chien fait preuve par ailleurs des qualités d'équilibre caractériel et de sociabilité recherchées (en demeurant notamment et en toute circonstance sous le contrôle de son maître). Dans l'hypothèse d'un chien qui n'exécute pas correctement ces exercices d'assouplissement, le juge pourra alors influencer sur l'attribution du qualificatif mis à sa disposition.

Ajournement

Si le chien montre d'emblée des signes d'agressivité ou de peur excessive vis-à-vis des personnes ou de ses congénères, si son comportement est tel que le testeur ne puisse contrôler l'identification, le chien devra être ajourné.

L'ajournement d'un chien au test de caractère n'est pas définitif, un chien pourra être représenté à nouveau ultérieurement (un nouvel ajournement sera définitif).

Grille de notation du Test de sociabilité

EXERCICES DE SOCIABILITE

Chien sûr de lui.....	5
Chien à l'aise.....	4
Chien timide à l'approche du testeur.....	3
Chien Timide avant l'approche du testeur.....	2
Chien difficile à l'approche.....	1
Chien peureux ou agressif.....	0

EXERCICES D'ASSOULPISSEMENT

Suite en laisse

Exercice correctement réalisé.....	5
Le chien s'écarte à quelques reprises.....	4
Le chien s'écarte, tend la laisse à quelques reprises.....	3
Le chien s'écarte, tend la laisse, ne s'arrête pas correctement.....	2
Difficultés permanentes sur le parcours.....	1
Chien peureux ou agressif.....	0

Absence du maitre

Exercice correctement réalisé.....	5
Le chien change de position	4
Le chien vient à la rencontre du maitre après immobilisation du maitre.....	3
Le chien vient à la rencontre du maitre avant immobilisation du maitre.....	2
Le chien suit le maitre.....	1
Chien peureux ou agressif.....	0

Rappel aux pieds (le chien sera tenu par le testeur)

Exercice correctement réalisé.....	5
Le chien hésite au départ.....	4
Le chien revient après plusieurs commandements.....	3
Le chien revient à plus de 2m.....	2
Le chien revient à plus de 15 secondes.....	1
Chien peureux ou agressif.....	0

QUALIFICATIFS et OBTENTION

Chien ajourné	→ -28 points
Chien apte	→ +28 points

BON.....	28 à 35 points
TRES BON.....	36 à 43 points
EXCELLENT.....	44 à 50 points